

3 questions à Vincent Subilla, directeur général de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG), député PLR au Grand conseil genevois

Paru dans la newsletter de progresuisse du 30 octobre 2024

Vous avez écrit récemment que notre indépendance va de pair avec notre intégration économique en Europe. Que répondez-vous à ceux qui reprochent à la Suisse de saborder son autonomie en se rapprochant trop de l'Union européenne ?

Avec les accords bilatéraux, la Suisse est parvenue à trouver un juste équilibre entre une participation au processus européen et une indépendance. Nos relations avec l'Union européenne sont capitales pour la prospérité de notre pays et il convient aujourd'hui de les consolider. En aucun cas la Suisse ne perdra son autonomie avec les Bilatérales III, c'est même le contraire. A titre d'exemple, il est prévu qu'à l'avenir la Suisse prenne part à l'élaboration des règles européennes, ce qui n'est actuellement pas le cas. Par ailleurs, notre système de démocratie directe sera préservé étant donné que le peuple conservera la possibilité de s'opposer à une réglementation européenne par le biais d'un référendum. Par conséquent, un rapprochement avec l'Union européenne n'est pas synonyme de perte d'autonomie.

Quel rôle la voie bilatérale joue-t-elle dans le maintien de la compétitivité des entreprises suisses, en particulier dans un canton aussi international que Genève ?

L'économie genevoise est très diversifiée et fortement tournée vers l'extérieur. Notre canton est le deuxième plus grand exportateur de la Suisse avec un volume de 22 milliards de francs, ce qui représente environ un tiers de son PIB. En conséquence, l'accès au marché européen est crucial pour nos entreprises. La non-actualisation des accords bilatéraux engendre des effets nuisibles pour nos sociétés, qui se traduisent par des coûts supplémentaires pour l'exportation de certains produits.

En quoi les accords actuellement négociés dans le cadre des bilatérales III représentent une opportunité pour la Suisse ?

L'objectif premier des négociations avec l'Union européenne est de donner un vrai cadre à nos relations avec l'Union européenne. Il s'agit en effet d'ancrer la voie bilatérale comme modèle de coopération. Cette formalisation permettra, grâce aux éléments institutionnels, de sécuriser l'accès au marché européen pour nos entreprises. Ceci est particulièrement important pour les acteurs économiques qui ont besoin de sécurité et de prévisibilité pour mener à bien leurs activités. Un aboutissement rapide des négociations avec l'Union européenne est dans l'intérêt de la Suisse, pour son attractivité et pour sa prospérité.